

## LES DÉLIRES D'UN AGENT D'INFLUENCE

M. l'abbé Claude BARTHE, prêtre vagus « sédévacantiste » jusqu'à l'élection de Benoît XVI, rallié depuis mais toujours vagus, vient de publier sur le site « Disputationes theologicae »\* un texte intéressant sur les discussions doctrinales en cours entre la FSSPX et le Vatican.

Ce texte n'est pas dénué d'intérêt à plusieurs titres : M. l'abbé Barthe est l'un des principaux animateurs du G.R.E.C., et à ce titre bon connaisseur de l'état d'esprit qui règne au sein des responsables de la FSSPX quant à un éventuel ralliement. L'auteur nous présente surtout les principaux théologiens mandatés par Rome pour débattre avec la FSSPX (les noms de ceux de la partie adverse sont toujours soigneusement gardés secrets !). Bien plus encore, il nous dévoile leurs spécialités, leurs travaux passés, et nous éclaire ainsi sur les grandes orientations de ces discussions doctrinales.

Nous proposons ci-dessous une réduction de l'article de l'abbé Barthe sous forme de propositions auxquelles nous avons adjoint quelques commentaires, mais la lecture de l'article lui-même demeure nécessaire pour une bonne compréhension.

\*<http://disputationes.over-blog.com/article-35795536.html>

### Réduction du texte de l'abbé Barthe en propositions :

**1- Père Manelli** : Il peut exister dans le concile des discontinuités sur des points précis, cela n'aurait rien de scandaleux car celui-ci s'est voulu « pastoral », il a pu en cela y avoir des erreurs ;

**Commentaire** : Le problème de Vatican II n'est pas une « discontinuité sur des points précis », mais le problème général du rapport au monde : Notre-Seigneur nous a maintes fois mis en garde contre le monde, l'esprit du monde, ne pas vivre selon le monde. Nul ne peut avoir deux maîtres, etc. Hors, Vatican II est une œuvre de réconciliation avec le monde : « ... *des messages de confiance sont partis du Concile vers le monde contemporain : ses valeurs ont été non seulement respectées, mais honorées ; ses efforts soutenus, ses aspirations purifiées et bénies.* » (Discours de clôture du concile Vatican II par Paul VI le 07.12.1965). Le concile Vatican II a procédé à une véritable révolution que Paul VI a résumée ainsi dans le même discours : « *La religion du Dieu qui s'est fait homme s'est rencontrée avec la religion (car c'en est une) de l'homme qui se fait Dieu.* ». Parler par conséquent de simples *discontinuités sur des points précis* relève de l'imposture.

**2- Père Manelli** : Le concile s'est voulu « pastoral » ;

**Commentaire** : Le concept de *Concile pastoral* est inédit dans l'histoire de l'Église. Déterminer une catégorie générale pour un fait unique est une imposture de langage. C'est comme si l'on définissait une nouvelle espèce d'animaux pour un mouton à 5 pattes. On justifierait ainsi la 5<sup>ème</sup> patte par l'appartenance à cette espèce, celle-ci ne comprenant évidemment qu'un seul individu. Ainsi en est-il de l'espèce *Concile pastoral*. On n'en trouve aucun autre en 2000 ans d'Église. Mais on justifie les ambiguïtés et les erreurs de Vatican II par l'appartenance à cette espèce. L'individu « Vatican II », tout comme le mouton à 5 pattes, ne mérite en fait pas d'autre appellation que celle de *monstre* !

Il n'est donc pas étonnant qu'on le présente tour à tour comme relevant de deux espèces différentes :

- tantôt de l'espèce *Concile œcuménique* : c'est à ce titre qu'il a été imposé de la manière la plus autoritaire dans toute l'Église universelle ; c'est à ce titre que tous les papes post-conciliaires s'y sont toujours référés pour procéder aux réformes les plus graves (liturgie, Sacrements, Catéchisme, Droit canon...); c'est également à ce titre que Benoît XVI en fait un passage obligé avant toute reconnaissance de la FSSPX ;

- tantôt de l'espèce *Concile pastoral* : quand il s'est agi de faire voter des textes hétérodoxes par les Pères conciliaires, quand il s'agit maintenant d'accepter des textes incompatibles avec le Magistère antérieur, ou tout simplement ambigus.

La seule issue catholique est de qualifier « Vatican II » de *monstre*, et de le condamner purement et simplement pour ce motif.

**3- Abbé Barthe :** Un certain nombre de points de Vatican II sont susceptibles, non seulement de précisions, mais aussi éventuellement de futures corrections ;

*Commentaire :* L'Église a souvent précisé des points de doctrine, jusqu'à les proclamer en tant que dogmes. Mais jamais elle n'en a « précisé » pour réfuter ce qu'elle avait auparavant enseigné ! Quant à corriger des points de doctrine concernant la foi, il n'y a pas un seul précédent dans toute l'histoire de l'Église !

**4- Mgr Nicolas Bux :** Il n'y a pas de différences doctrinales substantielles (...). Dans un esprit de compréhension, il faut ensuite tolérer et corriger les erreurs marginales. Les divergences (...), grâce à l'action du Saint-Esprit, seront redressées grâce (...) à la volonté de parvenir à les dépasser définitivement ;

*Commentaire :* Les incompatibilités soulevées par Mgr Lefebvre ne peuvent être qualifiées de marginales puisqu'elles portent toutes sur des points de doctrine. Jamais l'Église catholique n'a toléré une erreur pour la « dépasser », c'est-à-dire l'oublier avec le temps. Tout le Magistère est au contraire ponctué de rappels de points de doctrine et de condamnations des erreurs, a fortiori dans les périodes les plus critiques (hérésie arienne, protestante, moderniste...). L'Église ne peut en aucun cas « corriger » ses erreurs doctrinales car elle jouit de l'assistance du Saint-Esprit qui l'en préserve.

**6- Mgr Nicolas Bux :** Mgr Lefebvre a signé tous les Décrets de Vatican II ;

*Commentaire :* Mgr Lefebvre n'a pas signé tous les décrets de Vatican II. Il est vrai que Mgr Tissier de Mallerai avait écrit le contraire dans sa biographie de Mgr Lefebvre. Il s'est cependant rendu compte de son erreur, mais son éditeur (Clovis) n'a jamais publié d'*erratum* à notre connaissance ;

**7- Mgr Pozzo :** On précisera la normativité des assertions de Vatican II posant problème (note théologique), certaines n'ayant de valeur que dans leur contexte, d'autres ne comportant aucune obligation de foi ;

*Commentaire :* Toutes ces distinctions théologiques ne permettront jamais à l'Église d'enseigner quelque erreur sous prétexte que cet enseignement ne comporterait pas d'obligation de foi ;

**8- Père Morerod O.P. :** Une réception de Vatican II fondée sur le magistère antérieur pourrait avoir sa place dans l'Église ;

*Commentaire :* « sa » place dans l'Église, et non toute la place ! Voici la grande avancée de Benoît XVI : le concept de « Vérité tolérée » ! Ce qui était l'apanage de l'erreur, la tolérance, est maintenant généreusement concédé à la vérité !

**9- Père Morerod O.P. :** on pourrait admettre la non confession de certains points de Vatican II, avec une certaine exigence de respect de l'enseignement officiel de Vatican II ;

*Commentaire :* La « vérité tolérée » supposerait donc de respecter un magistère erroné. On est en plein délire ! Le problème est que, selon l'abbé Barthe, ce délire rencontrerait une « très intéressante convergence » avec le théologien de la FSSPX Grégoire Célier ! Imaginons un seul instant l'attitude de Mgr Lefebvre dans un débat de la sorte...

**10- Père Karl Joseph Becker S.J. :** Selon la relecture très volontariste du P. Becker, le *subsistit in* serait destiné à renforcer le *est* ;

*Commentaire :* Une chose peut donc signifier le tout et son contraire selon l'interlocuteur. Voilà qui devrait faciliter les discussions !

**11- Père Morerod O.P. :** L'incompréhension mutuelle peut provenir de présupposés philosophiques différents.

*Commentaire :* La nature des problèmes ne serait donc pas théologique. Il n'y aurait donc pas de problème de foi. C'est énorme mais nos savants théologiens ont réussi à l'avalier : le Père Morerod, qui est en contact avec l'abbé Celier (c'est l'abbé Barthe qui nous l'apprend : « Dans une réunion publique tenue dans le cadre du G.R.E.C., dans les locaux de Saint-Philippe-du-Roule, à Paris, le 26

février 2008, où il débattait avec l'abbé Grégoire Célier...») a déjà dû lui souffler ce genre de sophisme. Lequel abbé Celier a dû s'empresser de le répéter à son tour à Mgr Fellay. C'est ainsi que ce dernier a osé affirmer lors du sermon des ordinations le 29 juin dernier à Écône : « *En fait, le problème n'est pas théologique, mais philosophique. Le pape, marqué par la philosophie moderne, insiste sur le sujet ; nous, héritiers de la philosophie scolastique, insistons sur l'objet. Mais si ça se trouve, nous parlons de la même chose !* ».

**12- Père Morerod O.P.** : La « hiérarchie des vérités » n'est fondamentalement rien d'autre qu'une méthode de catéchèse élémentaire (...), un moyen pédagogique d'amener à la foi catholique ceux qui s'en sont écartés.

**Commentaire** : ...Mais s'il demeure des incompatibilités irréductibles entre les textes de Vatican II et la doctrine traditionnelle, il suffira alors de les sortir de leur contexte, d'oublier la manière dont ils ont été compris, et de les présenter comme une *méthode de catéchèse* !

**13- Abbé Barthe** : Les textes de Vatican II ont engendré des interprétations déviantes parce qu'ils n'étaient pas assez clairs ;

**Commentaire** : M. l'abbé Barthe nous assène maintenant un nouvel argument imparable : les textes de Vatican II n'étaient pas assez clairs ! Donc on ne peut les condamner.

Ces textes n'étaient effectivement pas clairs, mais l'abbé Barthe oublie de dire que c'était à dessein qu'ils n'étaient pas clairs : pour les faire accepter par les Pères conciliaires ! Non seulement notre éminent théologien oublie que leur ambiguïté-même suffit à elle-seule à les faire condamner, mais il prétend au contraire que c'est cette ambiguïté qui doit les mettre à l'abri d'une condamnation ! Et la vérité dans tout cela ?

**14- Abbé Barthe** : Il y a deux manières d'aborder les points litigieux : soit les condamner en niant leur infaillibilité, mais cette démarche est purement négative (pas de solution à l'horizon), soit en les réinterprétant, mais cette démarche est artificielle et a posteriori ;

**Commentaire** : Quelle solution reste t-il donc ? Se taire ? Patience, le génial abbé Barthe va bientôt trouver la solution...

**15- Abbé Barthe** : la situation actuelle est inédite. Il s'agit de flous doctrinaux internes à l'Église. Leur contestation est rejetée en dehors de l'Église. Cela ressemble à une crise d'adolescence où le meilleur et le pire se côtoient avant d'accéder à la maturité ;

**Commentaire** : Parler de crise d'adolescence après 2000 ans d'Église ne gêne pas l'abbé Barthe ! Pour sa gouverne, précisons-lui que la maturité de l'Église était parfaitement atteinte à la mort du dernier apôtre, la Révélation étant close dès ce jour. Depuis, c'est toujours la même doctrine que l'Église enseigne, ce qui lui vaut sa note d'apostolicité. Le catéchisme du Concile de Trente explique en effet que l'Église est *apostolique* car elle adhère à la même doctrine que celle des apôtres. Toute « église » qui s'en éloignerait ne serait donc pas l'Église catholique.

**16- Abbé Barthe** : Il est impossible de prétendre rayer l'œcuménisme de l'enseignement de l'Église. Il faudra faire de l'œcuménisme un enseignement de l'Église comme tel ;

**Commentaire** : Le mot œcuménisme peut s'entendre selon deux acceptions : l'acception traditionnelle selon laquelle les brebis égarées dans les différentes fausses religions doivent réintégrer l'unique Église de Jésus-Christ. L'Église n'a pas à en faire un nouvel enseignement, il existe déjà. Dans son acception moderniste, toutes les religions doivent s'entendre car elles sont toutes, plus ou moins parfaitement, des moyens de salut. Il est absolument impossible que l'Église intègre une hérésie dans son enseignement.

**17- Abbé Barthe** : Les textes contestés du Concile peuvent être compris comme des questionnements ;

**Commentaire** : Voici enfin la fine fleur de l'article : un nouveau concept *barthesque* après 2000 ans d'*adolescence* ecclésiale : l'Église enseigne sous forme de « questionnements » ! Voilà ce qui nous manquait pour enfin comprendre l'enseignement de Vatican II, et qui évite à la fois de condamner les erreurs et de les réinterpréter de manière traditionnelle !

Venant d'une personne intelligente comme M. l'abbé Barthe, ce délire est inquiétant, car il augure de ce que des théologiens déconnectés du combat de la foi sont capables d'inventer pour justifier l'injustifiable dans le cadre de ces discussions doctrinales !

**18- Abbé Barthe :** Comme si le « questionnement » du n° 3 d'*Unitatis redintegratio* témoignait de deux sortes d'insuffisances, l'une pour le passé qui disait trop peu, et l'autre pour le présent qui en revanche dit trop.

**Commentaire :** L'abbé Barthe dévoile pour conclure la méthodologie d'un thomiste passé au modernisme : *thèse-antithèse-synthèse* ! Pour justifier une hérésie, on met en face une prétendue lacune de nature psychologique, et on annonce le score « 1 partout, balle au centre » ! Trouvez l'erreur !

### **Conclusion**

- La reformulation des « ambiguïtés » de Vatican II ne pourra jamais justifier les scandales à répétition posés par les papes conciliaires jusqu'à Benoît XVI inclus. Toutes les interprétations traditionalisantes de Vatican II ne correspondent en rien aux faits que l'on constate dans l'Église conciliaire à tous les échelons, ni aux actes officiels posés par ses chefs.

- La Vérité (et donc celui qui l'est : Notre-Seigneur) est complètement absente de ces gesticulations cérébrales : plusieurs interprétations possibles pour un même texte, devoir de ne pas condamner une interprétation hétérodoxe, préciser des vérités tout en observant une « exigence de respect » pour le magistère officiel erroné, imaginer une signification d'un texte diamétralement opposée à celle communément admise, mais sans condamner cette dernière...

- Il est parfaitement vain de noircir des pages sur la question de l'œcuménisme si on ne pose pas clairement des questions précises comme par exemple : les juifs peuvent-ils se sauver sans reconnaître Notre-Seigneur Jésus-Christ vrai Dieu et vrai homme ? Dans la négative, soutenir cette assertion entraînera-t-il désormais une condamnation claire et ferme du Saint-Siège ?

- Benoît XVI est-il disposé à condamner les scandales de ses prédécesseurs post-conciliaires (Assise, baiser du coran...) ainsi que ses propres actes posés encore récemment (visite de mosquées, synagogues...), et bien sûr à ne pas les renouveler ?

- Enfin et surtout, nous attendons toujours les *véritables* préalables à ces discussions de la part de la FSSPX. Celle-ci va-t-elle enfin avoir le courage d'examiner les deux questions suivantes :

- L'Église issue du Concile, avec ses nouveaux rituels épiscopal et sacerdotal, sa nouvelle messe, son nouveau Droit canon, ses nouveaux sacrements (« tous douteux » comme l'affirmait Mgr Lefebvre dans son sermon des Sacres), son nouveau missel, son nouveau chapelet, son nouvel exorcisme... est-elle l'Église Une, Sainte, Catholique et Apostolique ?

- Les sacrements conciliaires sont-ils valides de façon absolument certaine, ou bien douteux (positivement ou négativement), ou certainement invalides ?

De ces deux questions dépendent toutes les autres : non pas la réponse à leur donner, mais la pertinence de les poser, ainsi que l'attitude à tenir vis-à-vis de l'Église conciliaire.

S'il y avait une croisade du Rosaire à lancer (sans comptabilisation : un chapelet bien dit peut en valoir cent mal dits !), c'eût été celle pour la conversion des modernistes qui occupent Rome ! Mais pour cette cause, LA CAUSE DES CAUSES, la FSSPX n'a pas besoin du secours du Ciel, de Notre-Dame et des saints, elle a ses grands théologiens : les abbés Celier, de La Roque, et autres mystérieux anonymes.

***Gaude, Virgo Maria, cunctas hæreses sola interemisti !  
Sancte Michael archangele, defende nos in prælio !***